

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES VEHICULES NEUFS

Les présentes conditions s'appliquent aux ventes de véhicules neufs (V.N.) de la marque du Constructeur TATRA TRUCKS distribués par la société CAMTRAC. CAMTRAC, le vendeur, est seul responsable vis à vis de ses clients de toutes les obligations engendrées par les commandes qu'il accepte.

1 - MODELES

1.1 - Le Constructeur TATRA TRUCKS pouvant apporter à sa production toutes modifications qu'il jugerait opportunes, le vendeur ne sera pas tenu d'apporter ces modifications aux véhicules précédemment livrés ou en commande.

2 - COMMANDES

2.1 - Toute commande pourra faire l'objet du versement d'un acompte. Toute commande doit faire l'objet d'un accusé de réception.

2.2 - Toutes modifications que l'acheteur désirerait apporter à sa commande seraient réputées nulles si elles n'ont pas été acceptées par écrit par le vendeur.

2.3 - Le bénéfice de la commande est strictement personnel. Il ne peut être cédé sans l'accord du vendeur

2.4 - Le vendeur transmettra à l'acheteur les documents nécessaires à l'établissement de son certificat d'immatriculation français.

3 - PRIX

3.1 - Les prix stipulés au présent bon de commande sont nets pour véhicules

3.2 - Le financement étant une affaire personnelle à l'acheteur vis à vis des organismes spécialisés, celui-ci ne pourra invoquer un refus de tout ou partie du crédit sollicité comme motif d'annulation de commande.

4 - ACOMPTES

4.1 - En application de l'article 21 ci-dessus, les commandes de véhicules pourront être accompagnées d'un chèque égal à 10% (dix pour cent) au moins de leur tarif TTC. De convention expresse, tout acompte versé ou dont le versement est exigible, est acquis de droit au vendeur, sous réserve de l'annulation de sa commande conformément à l'article 5.2.

5 - DELAI DE LIVRAISON

5.1 - La date de livraison portée sur l'accusé de réception est donnée à titre indicatif.

5.2 - Le vendeur se réserve un délai de 2 mois pour livrer au-delà de la date sus énoncée. Passé ce délai, l'acheteur aura

la faculté de résilier sa commande avec remboursement de l'acompte avec un intérêt décompté conformément aux dispositions légales. Tout report de délai de livraison est subordonné à l'accord préalable et exprès du constructeur.

5.3 - Ce délai pourra être prolongé en cas de modification de la commande en cours d'exécution ou encore en cas d'arrêt de la production en cas de force majeure, grève, inondation, incendie, faits de guerre, réquisition, etc...

6 - PAIEMENT

6.1 - Le véhicule est payable comptant lors de sa livraison. Toute autre condition de règlement ne pourra être prise en compte, que si elle a été acceptée, par écrit, par le vendeur lors de la commande. Dans le cas où des conditions particulières de règlement, dérogatoires au paiement comptant, ont été acceptées, il ne sera pratiqué aucun escompte du fait d'un règlement anticipé.

6.2 - Indépendamment des dispositions prévues à l'article 4.1 ci-dessus, qui demeurent en vigueur, dans les cas où le paiement du véhicule ne serait pas effectué à la date de règlement figurant sur la facture, il sera appliqué après l'envoi d'une mise en demeure préalable, une pénalité calculée sur la base de Euribor 1 mois +12% l'an sur le montant des sommes dues au vendeur, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Le vendeur pourra demander une indemnité complémentaire lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à 40 euros.

6.3 - En application de la loi n° 80335 du 12.05.80, le vendeur se réserve la propriété du matériel, objet de la commande, jusqu'à paiement complet du prix à partir duquel s'opérera le transfert de propriété

7 - LIVRAISON

7.1 - Tout acheteur prévenu soit de la mise à disposition du V.N. à l'adresse du siège social de la société CAMTRAC, soit livré à sa propre adresse doit en prendre livraison dans les 5 jours. Passé ce délai, il sera décompté des frais de garage.

8 - GARANTIE

Tout véhicule neuf est garanti selon les termes du document joint « Conditions de Garantie TATRA ».

Le document « Conditions de Garantie TATRA » fait partie intégrante de l'offre commerciale.

9 - ANNULATION ET RESILIATION

9.1 - L'acheteur ne pourra résilier sa commande et exiger le remboursement de l'acompte que dans le cas prévu au paragraphe 5.2 des présentes conditions générales de vente.

9.2 - Le vendeur de son côté, pourra annuler la commande et conserver l'acompte à titre d'indemnité sans préjudice de tous les autres droits si dans le délai de 5 jours prévu au paragraphe 8 l'acheteur n'a pas pris livraison du véhicule et payé son montant tel que fixé ci-dessus.

10 - EXPOSITIONS ET CONCOURS

10.1 - L'acheteur s'interdit de faire figurer directement ou indirectement par l'intermédiaire de carrossiers, tout véhicule distribué par CAMTRAC dans des expositions, courses ou concours, sauf autorisations spéciales écrites données par CAMTRAC.

10.2 - Il s'interdit également de faire toute publicité systématique concernant les raids, records ou performances sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de CAMTRAC. Une inobservation des engagements précédents donnerait droits à allocation de dommages et intérêts au profit du vendeur et du constructeur.

11 - JURIDICTION

11.1 - De convention expresse, les tribunaux du siège social du vendeur seront seuls compétents pour toutes contestations entre le vendeur et l'acheteur, relatives à l'exécution de la commande ou l'utilisation du véhicule vendu. La loi applicable est la loi française.

11.2 - Cette clause s'applique même en cas de référés de demandes incidentes, de demande en garantie ou en cas de pluralité des défendeurs. Les autres modes d'expédition ou de paiement, ainsi que les acceptations de règlement ne peuvent opérer ni novation ni dérogation.

12- INFORMATIQUE ET LIBERTES

12.1 - Les informations nominatives demandées au Client sont indispensables à la réalisation des prestations et sont susceptibles d'être communiquées à CAMTRAC ou à des tiers en relations commerciales avec CAMTRAC.

12.2 - Le Client dispose d'un droit d'accès et de modification à ces informations dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés en s'adressant à CAMTRAC, Service administratif, Parc d'Activités du Pays de Sées, 5 Boulevard de l'Europe, 61500 SEES – France.

13 – SERVICES

13.1 – Les conditions de vente, correspondantes aux services figurant sur l'offre commerciale sont jointes aux contrats de souscription desdits services.

14 – SERVICES TELEMATIQUES

14.1 – L'acheteur reconnaît que le véhicule peut être équipé de systèmes électroniques enregistrant des informations relatives au fonctionnement du véhicule.

14.2 – L'acheteur autorise expressément la mise à disposition de ces informations au Constructeur TATRA

TRUCKS et aux membres de son réseau commercial à compter de la date de mise en circulation ainsi que leur utilisation, dans le cadre de la promotion et du développement des produits et des services après-vente, et de la réalisation des dits services.

14.3 - Le Constructeur s'engage à ne pas transmettre ces informations, sans l'accord de l'acheteur, en dehors de son réseau commercial sauf dans les cas où il y serait légalement tenu.

14.4 – L'acheteur fera son affaire personnelle, préalablement à l'utilisation du véhicule, de prévenir ses conducteurs de l'existence de ces systèmes électroniques et/ou d'obtenir leur consentement, et ce conformément à loi applicable.

14.5 - Le Constructeur n'aura pas accès aux données personnelles des conducteurs, qu'il s'agisse de leur identité ou de leur carte d'identification professionnelle. Le positionnement du véhicule ne sera communiqué au Constructeur que dans le cas où le conducteur actionne le bouton d'assistance dans la cadre des services 24/7 du Constructeur.

14.6 - Dans le cadre de l'amélioration du produit et nonobstant toute clause contraire, l'acheteur autorise expressément le Constructeur TATRA TRUCKS à procéder à toute opération de mise à jour à distance de paramètres sur le véhicule.

14.7 – L'acheteur s'engage à faire accepter ces autorisations par tout nouveau propriétaire en cas de revente et par tout nouvel utilisateur en cas de mise à disposition, sous quelque forme que ce soit, du véhicule à un tiers.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente ci-dessus.

Le :.....
....

A :
.....

Signature et cachet de l'acheteur :